



Commune de
La Flotte
Ile de Ré

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE

N° PM 024/342

**Portant réglementation de la circulation et du stationnement
Rue de la Grainetière
pour réaliser une mise à niveau de chambre sous trottoir**

Le Maire de la Commune de la Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,

Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,

Vu la demande de :

SOGETREL

14 RUE PIERRE GAUTHIER

33320 EYSINES

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que pour réaliser une mise à niveau de chambre sous trottoir, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés Rue de la Grainetière,

ARRETE

ARTICLE 1 : Du lundi 04 novembre 2024 à 8h00 au lundi 18 novembre 2024 à 18h00

La circulation se fera en demi-chaussée en alternat Rue de la Grainetière pour réaliser une mise à niveau de chambre sous trottoir par l'entreprise "SOGETREL". Le stationnement de tout véhicule pourra être interdit au droit du chantier.

ARTICLE 2 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par "SOGETREL".

ARTICLE 3 : Les tranchées devront être refermées et refaites à l'identique dans les quinze jours qui suivent la fin des travaux.

ARTICLE 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 5 : Madame le Commandant de Brigade de Gendarmerie et le service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Martin de Ré,
- La Police Municipale,
- SOGETREL

Fait à La Flotte, le 17/10/2024

Le Maire,

Jean-Paul HÉRAUDEAU

